

- Alfred Polgar, maître de la nouvelle
- Une rencontre avec l'éditrice Anne-Marie Métaillé

**Chrétiens en France**  
L'aventure continue

La solitude des chrétiens en monde populaire  
P. 22-23

### FRANCE

Un entretien avec le ministre délégué au logement et à la ville

P. 6-7

### ÉCONOMIE

Le nouveau visage du réseau routier français

P. 10

### MÉDIAS

Un rapport souligne les dangers de la pornographie pour les jeunes

P. 17

### MONDE

En Ukraine, le candidat prorusse est proclamé élu

P. 18

L'Iran promet de suspendre l'enrichissement de l'uranium

P. 20

### RELIGION

Mgr Geraldo Verdier invite à entrer dans l'Avent

P. 21 et 26

### Services

Bourse P. 9  
Carnet P. 24  
Liturgie P. 24  
Météo P. 24  
Mots croisés P. 24  
Petites annonces P. 24

122<sup>e</sup> année - ISSN 0242-8056  
France 1,10 € Belgique 1,10 €  
Italie 1,10 € Espagne 1,10 €  
MAGASIN (cont.) 1,10 € Suisse 2,20 €  
LUXEMBOURG 1,10 € Canada 2,50 €  
CÔTE D'IVOIRE 1,10 € Autriche 2,20 €  
et d'autres pays de l'Europe  
et d'autres pays de l'Europe  
et d'autres pays de l'Europe

# Les femmes battues brisent le silence

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le gouvernement a présenté hier un « plan de lutte ». En France, en Espagne, en Suède, les témoignages des femmes battues suscitent une prise de conscience P. 3 & 5



Femme battue dans un foyer parisien.

LEZEE SAHIN/GETTY IMAGES/REUTERS

► Le gouvernement a annoncé hier l'ouverture du capital d'EDF et de GDF en 2005 P. 10

## Editorial

### Des privatisations par la petite porte Par Guillaume Goubert

Il fut un temps où les privatisations étaient un enjeu idéologique : au nom de l'efficacité, les libéraux prônaient la séparation des entreprises et de l'État tout en vantant les mérites du capitalisme populaire. Désormais, il n'est plus question que de comptabilité. Le budget de la nation est désespérément déficitaire, ce qui a deux conséquences. L'État cède des participations pour trouver un peu d'argent frais. Et il n'a pas non plus les moyens d'apporter des fonds aux entreprises publiques lorsqu'elles ont besoin de capitaux. L'ouverture,

annoncée hier, du capital d'EDF et de Gaz de France, relève de ce second cas de figure.

Si l'on compare les deux époques, il y a un paradoxe. Les débats d'idées de la fin des années 1980 ont concerné la privatisation d'entreprises qui avaient vraiment très peu à voir avec les responsabilités d'un État, par exemple Saint-Gobain (matériaux de construction) ou Pechiney (aluminium). Aujourd'hui, pour des raisons contingentes, on se prépare à ouvrir le capital d'entreprises comme EDF ou Areva qui touchent de beaucoup plus près à des enjeux de sécurité nationale, notamment en matière nucléaire.

Les argumentaires rassurants sont déjà sous presse : il n'est pas question que l'État cède la majorité du capital de ces entreprises, elles resteront sous le contrôle de la puissance publique. Certes, mais cela suffit-il à conju-

rer tout danger ? Une entreprise qui entre en Bourse, même pour une petite part de son capital, se trouve dès lors soumise au jugement des marchés financiers dont la tendance naturelle, en matière de rentabilité, est le « tout, tout de suite ». Autrement dit, EDF ou Areva vont se retrouver soumis à la pression du très court terme alors que leurs activités relèvent du très long terme.

On souhaiterait que revienne le temps de grands débats, « pour » ou « contre » la privatisation. Mais voilà, dans le domaine de l'énergie, l'actualité de ces dernières années a plutôt apporté des arguments contre, avec les faillites comme celle d'Enron aux États-Unis ou de British Energy. Alors, ceux qui annoncent ces privatisations se contentent de nous dire qu'« on ne peut pas faire autrement ». Un éviement n'est pas un argument.



M 00140 1125-F 1,10 €



# Face à la violence, des femmes vivent le dos au mur

● En prélude à la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le gouvernement a présenté hier son plan de lutte et Jacques Chirac a appelé à « rompre la loi du silence »  
● La justice fait de mieux en mieux face ● L'Espagne et la Suède cherchent aussi des remèdes



## Est-ce ainsi que les femmes vivent ?

Les photos de ces dossiers sont extraites du reportage « Est-ce ainsi que les femmes vivent ? » de Lizi Sadin (Editing server) sur les femmes victimes de violences conjugales, ici, le samu de Toulouse aide une femme que son mari a battue parce qu'il refusait de payer une facture. La photographe poursuit actuellement son enquête en s'intéressant aux hommes auteurs de violences sous l'angle social, thérapeutique et judiciaire.

P lus d'une fois, Sophie a senti les contours de cette main crispée sur son cou. Plus d'une fois, elle a vu ce poing dressé non loin de ses pommettes. Plus d'une fois, son dos a rencontré la brutalité d'un mur qui vous interdit toute fuite. « Je pleurais tous les jours », se souvient Sophie qui ponctue ses phrases d'un douloireux : « Je préfère passer les détails. » Rien n'est pourtant, dans l'histoire de cette jeune femme de 34 ans qui, depuis quelques mois, se reconstruit à grand-peine. « J'ai mon fils avec moi, j'ai un petit appartement et un ami qui prend soin de moi et pourtant j'ai peur. » Peur de celui qui pendant des mois l'a insultée, l'a menacée, l'a empêchée de sortir de leur maison. Sans toutefois la frapper. « Il m'agrippait à la gorge, tendait le poing, mais le coup n'est jamais parti », dit-elle. Elle s'en excuserait presque : « Ce n'est pas une histoire dramatique, je n'ai pas subi de violences physiques. Une ou deux gifles pas plus... »

Mais il criait. Tout le temps. Sophie se souvient d'avoir vécu « dans le bruit permanent ». « Chaque fois que je faisais quelque chose, raconte-t-elle, ce n'était pas comme ça ou ce n'était pas le moment. Le matin, je me levais anxieuse. Le soir, je me couchais terrorisée. Et lorsqu'il ne voulait pas que je sorte de la maison, ce qui était le cas la plupart du temps, il m'informait dans la chaudière avec un cadenas qu'il avait fait faire. » Sophie a passé là des heures, rongée par l'angoisse et le doute, espérant toujours que le lendemain serait moins éprouvant.

Et puis, un lendemain de terreur, elle a cessé d'y croire. Elle a pris son fils sous le bras pour se réfugier chez une amie, puis au foyer Saint-Joseph créé par le Secours catholique à Bergerac. Dans ce locaux, on accueille depuis douze ans des femmes en grande détresse. Sophie s'y est « reposée » pendant trois mois, comme tant d'autres femmes que qu'Aimée Duffau, la directrice de Saint-Joseph, a

des haut-le-cœur. » Et pourtant, elle s'est pendant des mois rapprochée au serment fait quelques mois plus tôt : « Il m'avait dit qu'il allait me protéger, qu'il allait me donner l'amour que j'en avais pas dans ma famille. »

Et soudain, c'est un abîme qui s'ouvre à ses pieds. La violence de son conjoint réveille la plaie du désamour de son enfance. « Je n'ai pas reçu de coups de mon compagnon, mais j'ai eu largement ma part avec mon père et ma mère. D'ailleurs, le père de mon fils aussi a été maltraité. Il a vécu des choses horribles... Je préfère passer les détails. » Les parents, c'est une autre histoire. Elle les aime encore, à n'en pas douter. « Ils me représsent, mais je

voudrais leur montrer quand même que je suis une fille bien, même si je ne me suis pas mariée, même si maintenant je suis seule. S'il leur arrivait quelque chose, je ne sais pas si je m'en remettrais. » Mais ni son père ni sa mère ne souhaitent, semble-t-il, renouer.

Aujourd'hui, elle continue de se menacer, il espère toujours que je vais revenir, il est convaincu qu'on s'aime encore et que la vie à deux est encore possible. Moi, je sais que je ne reviendrai jamais. Dit la jeune femme qui se refuse à porter plainte parce que « ça n'arrangerait pas les choses. » Elle a peur, surtout pour son fils. La dernière fois qu'elle a vu son ex-compagnon, la menace à chaque fois était un coup de feu : « Si tu me quittes, je te tue. »

La directrice de Saint-Joseph ne néglige jamais de tels avertissements. Elle a vu ainsi des femmes quitter brutalement le foyer pour réintégrer le domicile familial, comme cette maman après avoir eu sa fille au téléphone. Elle lui disait : « Tu entends ce bruit, maman, c'est papa qui a tiré sur une lampe, et là il vient de tirer sur un miroir. Il dit que si tu ne reviens pas, c'est sur moi qu'il tirera... » Il y a encore seulement quelques jours, la responsable du foyer a rencontré une jeune maman maltraitée par son mari qui ne lui laisse pas même de quoi nourrir les enfants. « Cette fois je lui ai dit : il faut le quitter. Elle m'a répondu : "Si je le quitte, il me tue." Je n'ai pas insisté, elle l'en croit capable. Et le pire, c'est que moi aussi ! »

► Sur [www.le-croix.com](http://www.le-croix.com)  
Retrouvez le manifeste et le cahier de revendications du Collectif national pour le droit des femmes

FLORENCE COURET

## REPÈRES

**UN PLAN GLOBAL DE LUTTE DU GOUVERNEMENT**  
Nicole Ameline, ministre de la parité et de l'égalité professionnelle, a présenté hier un programme en dix mesures « pour l'autonomie des femmes »

- **Accueillir et loger :** Mais il reste « un chiffre noir » incroyablement élevé. Il se base encore sur une étude commandée en 2000 par le secrétariat d'État aux droits des femmes, l'Enquête nationale sur les violences faites aux femmes (Enveff), qui estimait qu'une Française en couple sur 10 en était victime. Mais aussi que seules 6 % allaient jusqu'à porter plainte... dont très peu aboutissaient.
- **Aides financières :** selon les cas, les victimes bénéficieraient de l'API (allocation parent isolé), du RMI ou du Fonds d'aide aux jeunes.
- **Accompagner professionnellement :** les démissionnaires pour cause de violences conjugales pourraient bénéficier du chômage.

■ **Assurer la protection :** aggravation des sanctions et multiplication des procédures d'éloignement des conjoints violents prévues dans le cadre de la loi sur la réforme du divorce.

■ **Renforcer le soutien aux associations :** augmentation de 1 million d'euros du soutien aux associations spécialisées.

■ **Accroître l'effort de communication :** une campagne nationale d'information commence aujourd'hui. Par ailleurs, les formations de policiers et de magistrats seront développées.

■ **Mesurer le phénomène :** l'Observatoire national de la délinquance travaillera à évaluer précisément les violences envers les femmes.

■ **Prévenir les violences dès l'école,** en sensibilisant les enfants à l'égalité des chances entre filles et garçons.

■ **Agir en Europe** et dans le monde grâce à des partenariats et des programmes de prévention.

## Des initiatives locales ont permis d'améliorer la réponse pénale ainsi que l'accueil des victimes « Tolérance zéro » sur les violences conjugales

En cette journée internationale contre la violence à l'égard des femmes, il est encore difficile, voire impossible, de quantifier les victimes françaises de violences conjugales. Il existe bien quelques données chiffrées. À la préfecture de police de Paris, le commandant Maryvonne Chapalain, de la Police urbaine de proximité, évoque 3647 faits répertoriés l'année dernière. « Depuis 2000, date à laquelle nous avons décidé d'établir des statistiques spécifiques, 30 % des procédures pour des violences concernent des violences conjugales », précise-t-elle. Tout comme 50 % des mains courantes pour violence dans les commissariats. Au ministère de la justice, on parle ainsi de 6954 condamnations pour violence conjugale en 2003. Et l'on sait que six femmes meurent chaque mois, tuées par leurs conjoints.

Mais il reste « un chiffre noir » incroyablement élevé. Il se base encore sur une étude commandée en 2000 par le secrétariat d'État aux droits des femmes, l'Enquête nationale sur les violences faites aux femmes (Enveff), qui estimait qu'une Française en couple sur 10 en était victime. Mais aussi que seules 6 % allaient jusqu'à porter plainte... dont très peu aboutissaient.

Pour améliorer cette réponse judiciaire, Nicole Ameline, ministre de la parité et de l'égalité professionnelle, a présenté hier, un « plan global de lutte » en dix mesures (lire Repères page 3). Et c'est aussi pour cette raison que Nicole Ameline et Dominique Perben, le ministre de la justice, présentent ensemble au début du mois un Guide de l'action publique sur la « lutte contre les violences au sein du couple », destiné à harmoniser la politique pénale en la matière. Toutes les difficultés que peuvent rencontrer les plaignantes y sont recensées : la visite médicale, l'accueil des policiers, l'arsenal dont dispose la justice... « Il fallait assurer une homogénéité des parcours », commente un magistrat. S'assurer qu'un médecin légiste de Lille aurait la même perception des violences qu'un confrère de Marseille. Qu'un juge aurait la même réponse pénale ici ou là. C'est vrai qu'aujourd'hui, nous avons peut-être tendance à regarder ailleurs. Les choses ont changé... »

Les associations de soutien aux femmes victimes de violence le reconnaissent. « Il a fallu dix ans de pratiques hétérogènes pour qu'un groupe de travail se penche sur le problème à la Chancellerie », indique Germaine Watine, vice-présidente de la Fédération nationale solidarité femmes, qui a participé au guide. Des pratiques hétérogènes, dues à des initiatives locales dont l'initiative revenait souvent à des associations. Comme SOS Femmes, à Marseille que dirige aussi Germaine Watine. « La clé du soutien aux victimes, c'est d'établir des passerelles entre tous les services concernés », affirme-t-elle. L'association participe ainsi régulièrement à la formation de policiers et de magistrats.

Ces passerelles sont particulièrement exemplaires à Bordeaux où existe depuis 1999, au sein du CHU, le Centre d'accueil en urgence des victimes d'agression (Cauva). « Notre but était de sim-



Cellule de traitement des violences intrafamiliales (CTVI) à Strasbourg. Les spécialistes s'accordent sur le fait qu'une femme qui part de l'hôpital avec un simple constat médical et sans bénéficier immédiatement d'un suivi à tous les risques de ne pas aller jusqu'au bout de son désir de porter plainte.

plier le parcours du combattant des victimes, explique Nathalie Grosleron-Gros, médecin légiste et responsable du Cauva. La force de cette structure, c'est de pouvoir les prendre en charge dans le même temps et en un même lieu par plusieurs personnes concernées : Médecins légistes, psychologues, assistantes sociales mais aussi, s'il le faut, policiers. Le vice-procureur de la République de Bordeaux, Thierry Ramonatox, se félicite de cette organisation : « Cela a été une avancée capitale dans la réponse aux violences conjugales », affirme-t-il. Car, tous les spécialistes le disent, une femme qui part de l'hôpital avec un simple constat médical et sans bénéficier immédiatement d'un suivi à tous les risques de ne pas aller jusqu'au bout de son désir de porter plainte. Trop de peurs. La crainte de perdre son domicile, la garde de ses enfants. L'impression aussi qu'elle ne sera pas prise au

sérieux par les policiers. « Les choses se sont beaucoup améliorées, estime Géraldine Moré, substitut du procureur à Troyes (Aube). Mais parfois encore, des enquêteurs ne prennent pas les plaintes assez au sérieux. » Un vieux fond culturel est en cause : la volonté de ne pas intervenir dans des affaires de famille. Mais aussi l'incompréhension devant ces femmes qui viennent porter plainte un jour, la retire le lendemain, et de nouveau la déposer plus tard... De plus en plus de policiers se forment à la psychologie particulière des victimes de violences conjugales. À Paris, le commandant Maryvonne Chapalain a ainsi « dispatché » 130 policiers référents afin qu'à moins chaque lieu de police ait le sien. « Autant de femmes que d'hommes, précise-t-elle, parce que les violences conjugales sont avant tout une affaire d'hommes. »

## ENTRETIEN

Ce psychiatre a ouvert à Paris une consultation avec de nouvelles formes de prise en charge

# « Obligation de soins pour les hommes »

Roland Coutanceau  
Psychiatre

Tous les hommes violents doivent-ils être considérés comme des malades ?  
Roland Coutanceau, non, surtout pas ! On ne peut déduire d'un comportement une structure de personnalité, et c'est particulièrement vrai pour les auteurs de violences conjugales. Ces hommes ont des profils de personnalité allant du normal au franchement pathologique, en passant par toute la gamme des profils névrotiques.

violents à qui vous proposez des soins ?  
- Le mot « soins » n'est pas adapté. Aider un homme violent, c'est lui faire comprendre sa violence et lui apprendre à la contrôler. Il s'agit d'une aide à la maîtrise, à la maturation, et non d'un traitement à proprement parlé. À partir du moment où l'on considère la violence comme une manière inadéquate de régler les conflits, ce que l'on peut faire de mieux est de proposer ce type de suivi. Car les deux ressorts de la violence sont l'immaturité et l'égoïsme.  
- À quelles techniques faites-vous appel ?  
- La prise en charge repose sur

deux leviers : l'obligation de suivi et les techniques de groupe. Quand on est immature, on répugne à aller de soi-même vers une prise en charge. Les hommes violents ne viennent consulter que sur pression de la famille ou du juge. Ils ont besoin de ce « coup de pouce » au départ pour accepter d'être aidés. D'où l'obligation de soins. Ensuite, pour progresser, l'homme a besoin de se rendre compte que d'autres hommes ont été confrontés au même problème. Seul, à froid, il aura tendance à ne pas reconnaître ce qui s'est passé et à être dans l'autosatisfaction, la dénégation, la minimisation des faits, etc.

- Au mois de mai dernier, vous avez ouvert à Paris une antenne de psychiatrie et de psychologie légale (1) destinée précisément aux auteurs de violences, qui travaillent en partenariat avec le parquet. Les magistrats vous ont-ils adressé beaucoup d'hommes violents ?  
- Il est encore un peu tôt pour dresser un bilan, d'autant que cette façon de travailler est toute nouvelle. L'idée est la suivante : le parquet propose un classement sous condition. Il dit à l'auteur des violences : « Ne vous poursuivez pas pour l'instant, mais vous vous soumettez à un suivi. » Pour l'instant, les magistrats se posent encore un certain nombre de questions... ■■■

MICHEL WAINTROP